



## **PREAVIS MUNICIPAL N° 1/2019**

### **Rénovation du pignon Ouest de l'école**

---

Au Conseil communal de Lavigny,

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales,  
Messieurs les Conseillers communaux,

#### **1. Préambule**

L'école a été construite en 1958 et inaugurée le 28 février 1959, puis elle a été agrandie et rénovée en 1998.

L'agrandissement et la rénovation de 2008 ont été réalisés sur le bâtiment d'origine en maçonnerie et la nouvelle structure a été construite en bois, ce qui était déjà une bonne vision du développement durable et de l'utilisation des ressources locales.

Ce bâtiment a bien passé ces 20 dernières années et a répondu aux attentes. Mais la pluie et le vent ont provoqué quelques dégâts.

#### **2. Situation actuelle**

La paroi Ouest n'est plus étanche. Des fissures sont visibles dans le mur, la paroi intérieure cloque, les soubassements des fenêtres sont pourris, et lorsqu'il pleut fort il y a quelques entrées d'eau. Actuellement nous avons de l'humidité dans le circuit électrique de cette paroi, ce qui n'est pas très sécurisant pour les enfants et les enseignantes.

#### **3. Réflexion**

Il est impératif de travailler sur cette paroi pour supprimer les entrées d'eau, garantir la sécurité électrique et avoir une bonne isolation. Nous avons décidé de mandater un bureau d'ingénieur et un bureau thermique pour analyser la situation en vue de l'établissement d'un certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) pour avoir une vue globale de la situation.

Ceci nous permet également de répondre à un souhait du Canton qui est d'effectuer le bilan thermique de tous les bâtiments communaux.

#### 4. Nature des travaux

Suite au rapport du bureau d'ingénieur et au CECB, nous nous retrouvons avec trois variantes.

Variante A	<p>Cette variante consiste à améliorer l'étanchéité et l'isolation thermique de la façade Sud-Ouest.</p> <p>Pour permettre la pose d'une isolation périphérique sur le mur du rez-de-chaussée, il faudra descendre à - 0.80cm sous le terrain aménagé. Cela permettra de couper le pont de froid de la jonction mur - plancher. Il faudra profiter de la fouille pour poser un enduit bitume et un drainage de pied de façade. La façade en bois au niveau 1 sera également refaite et l'isolation thermique améliorée.</p> <p>Dans cette variante, le changement des fenêtres Sud-Ouest par des menuiserie en bois-métal et vitrages triples est pris en compte.</p>
Variante B	<p>Cette variante comprend la pose de l'isolation périphérique sur l'ensemble des murs du rez-de-chaussée.</p> <p>L'isolation descendra à -0.80cm sous le terrain aménagé. Cela supprimera les ponts de froids des jonctions murs - planchers. Il faudra profiter des fouilles pour poser un enduit bitume et un drainage de pied de façade autour de tout le bâtiment.</p> <p>Le changement de l'ensemble des fenêtres est prévu dans cette variante par des menuiseries en bois-métal et vitrages triples.</p>
Variante C	<p>En complément à la variante B, il est prévu dans cette variante, le changement de production de chaleur par un chauffage à pellets par exemple.</p>

Après réflexion et au vu des coûts et gains engendrés, la Municipalité a décidé de choisir la variante A.

La variante B pouvant toujours se faire à l'avenir, il n'y a pas de gain financier à effectuer ces travaux en même temps que la variante A.

Quant à la variante C, si nous remplaçons la production de chaleur, nous étudierons plutôt une production à distance pour tous les bâtiments communaux.

#### 5. Coût

Sur la base des devis rentrés le coût global de la variante A est de CHF 170'000. --.

Ce montant est valable pour des travaux effectués en 2019.

#### 6. Financement

Le financement sera couvert par la trésorerie courante, ou en cas de besoins par un emprunt bancaire.

L'impact sur les comptes sera :

Reprise du fond de réserve bâtiment	CHF 75'000. --
Solde à amortir sur 10 ans ou selon le résultat des comptes	CHF 95'000. --

## 7. Conclusions

Au vu de la situation évoquée ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil Communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### **Le Conseil communal de Lavigny**

- vu le préavis municipal N° 1/2019 de la Municipalité au Conseil communal relatif à la rénovation du pignon Ouest de l'école,
- ouï les rapports des commissions désignées pour étudier cette affaire,
- considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour,
- décide :
1. d'adopter le préavis Municipal N° 1/2019,
  2. d'autoriser la Municipalité à adjudger les mandats jusqu'à concurrence des montants annoncés,
  3. d'allouer à la Municipalité un montant de CHF 170'000. --,
  4. d'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur les liquidités courantes ou en cas de besoin d'autoriser un emprunt auprès d'un établissement bancaire,
  5. d'amortir ce montant sur le fond de réserve et le solde sur 10 ans ou selon les comptes communaux.

*Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 6 mai 2019.*

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Bernard Rochat



La Secrétaire



Joëlle Berchier